



PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les évolutions du référentiel du classement de meublés de tourisme

1 jours
7,00 heures

Public visé

Personnel qualifié en charge du dossier de classement des meublés de tourisme au sein de l'OT

Pré-requis

Être inspecteur ou responsable technique ou suppléant d'un office de tourisme agréé au classement par ADN Tourisme

Etre organisme habilité et agréé au classement des meublés de tourisme

Cette formation ne convient pas à une personne qui n'a jamais été formée sur le classement des meublés de tourisme en formation théorique (par un organisme de formation officiel). La pratique du classement de meublés à titre d'observateur, ne permet pas d'accéder à cette formation.

Objectifs pédagogiques

POURQUOI SUIVRE LA FORMATION ?

Un [arrêté du 24 novembre](#) a actualisé la liste des critères du tableau de classement des meublés de tourisme en homologuant de nouveaux critères. Ce texte est entré en vigueur le 1er février 2022. Ses dispositions sont désormais applicables à l'instruction des demandes de classement pour lesquelles les visites de classement sont effectuées à compter de cette date.

Pour prendre en compte les nouvelles exigences de la clientèle, le classement par étoiles des meublés de tourisme intègre notamment des critères liés au développement durable et à la numérisation.

Cette **nouvelle réforme s'applique** :

- aux meublés de tourisme n'ayant jamais été classés,
- aux meublés de tourisme dont le classement est à renouveler à compter du 1er février 2022.

Il est donc primordial de mettre à jour ses connaissances sur le référentiel afin d'être opérationnel sur les nouveaux critères.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Mettre à jour ses connaissances sur le référentiel de classement des meublés
- Se mettre en conformité vis à vis des nouveaux arrêtés et textes réglementaire



- Actualiser sa pratique de visite de meublé de tourisme

Programme de la formation

LES EVOLUTIONS DE LA REGLEMENTATION

- Les nouveaux arrêtés & textes réglementaires
- Les statuts des critères et le tableau de résultats (atelier),
- Le statut ONC et l'évaluation des 5 critères,
- Surface globalisée et habitable, particularités,
- Les pièces d'habitation et la capacité d'accueil (atelier),
- Les évolutions du guide de contrôle et du tableau de classement,
- Focus sur la salle de bain et le développement durable,
- Tour de table et réponses aux questions.

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de parties pratiques

Étude de la grille de classement

Études de cas

QCM

Moyens et supports pédagogiques

Support de formation remis au format PDF sur l'extranet de l'apprenant

Mise à disposition d'outils méthodologiques

Modalités d'évaluation et de suivi

La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis à vis des prérequis et objectifs de la formation

La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation constante de chaque stagiaire sur les objectifs de formation déjà abordés.

L'atteinte des objectifs pédagogiques de formation est évaluée à la fin de chaque formation.

La formation est évaluée à l'issue de la formation : questionnaire à chaud et à froid.

Une certificat de réalisation est remis au stagiaire à l'issue de la formation.